

des Princes &c. Novemb. 1765. 345
quisitoire du Procureur Général de la Couronne, sur lequel doivent avoir été données ces Lettres, qui déclarent de nul effet, pour les Pays de la domination Portugaise, le Bref *Apostolicum* datté à Rome du 7 Janvier de cette année, & qui confirme de nouveau l'Institut des Jésuites; qui défendent sous de grièves peines de mettre à exécution, ou même de garder tels Décrets, Rescrits &c. venans de la Cour de Rome, sans l'attache du Roi de Portugal. Mais comme l'autenticité de ces Lettres Patentes ne paroît pas encore certaine, & que plusieurs personnes assurent qu'elles ont été fabriquées, il suffit de les annoncer pour instruire le Public,

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Le Ministère s'occupe sérieusement des affaires qui feront l'objet des délibérations à la prochaine séance du Parlement dont l'ouverture, remise d'un tems à l'autre, est présentement fixée pour le 12 du mois de Décembre prochain. Il s'y agira, entre autres choses, de révoquer ou de modifier l'Acte important du Cidre, Acte odieux au peuple en général, onéreux à certaines Provinces, & qui conséquemment a fait jeter les plus hauts cris à presque toute la Nation. Il s'agira dans la même Séance de décider de la légalité ou de l'illégalité des ordres généraux de *Prises de*

Parlemens.